



UNHCR
The UN Refugee Agency

2018

BULLETIN APATRIDIE JAN - MARS

CÔTE D'IVOIRE



Q IDENTIFICATION

29
JANVIER

En début d'année 2018, le HCR et l'UNICEF se sont engagés dans une collaboration dans le cadre du projet de *Coalition UNICEF - UNHCR pour le droit de tous les enfants à une nationalité*. Une rencontre a ensuite eu lieu le 14 mars entre les deux agences et a mené à la finalisation d'une stratégie visant à cibler les enfants trouvés nés de parents inconnus en situation d'apatridie, qui s'inscrit dans l'approche générale du HCR de lutte contre l'apatridie. L'objectif est de s'associer avec UNICEF pour cibler et répondre aux défis juridiques spécifiques aux enfants, et de s'accorder sur les orientations à suivre concernant la protection des droits des enfants en leur garantissant l'accès à une nationalité. Ce projet intervient dans le sillage des activités d'identification et de prévention du HCR dans la mesure où le plaidoyer pour la réforme de l'état civil qui est en cours, permettrait d'améliorer le taux d'enregistrement des naissances.

Une réunion avec deux organisations membres de *la Coalition de lutte contre l'apatridie (CICA)* qui travaillent sur la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire, s'est déroulée dans les locaux du HCR à Abidjan. Il était question de discuter des modalités de participation de ces organisations aux efforts du HCR concernant l'identification des enfants trouvés.

13
FEVRIER

02
MARS

Une réunion avec la CICA a eu lieu pour planifier le travail qui sera mené en 2018 sur la situation des enfants trouvés en Côte d'Ivoire. Une *étude*, supervisée par le HCR, viendra soutenir les activités d'identification des enfants apatrides et servira de base empirique aux plaidoyers qui seront menés à l'avenir. A l'issue de cette réunion, il a été recommandé de prendre contact avec le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité pour davantage de renseignements sur la situation des enfants trouvés, ainsi que sur les structures gouvernementales qui les accueillent.

Le HCR a rencontré l'équipe technique de l'Institut National de la Statistique (INS) en charge de la réalisation du projet de *sondage de ménages* qui sera réalisé au cours du premier semestre de l'année 2018.

07
MARS

29
MARS

Suite aux recommandations de la réunion avec la CICA début mars, une rencontre avec le conseiller technique du *Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité*, ainsi qu'avec le Directeur de l'État Civil (Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme), s'est tenue au sujet de la situation des enfants trouvés n'ayant pas pu obtenir la nationalité ivoirienne par défaut de filiation. Le ministère mène actuellement un projet de cartographie des structures de protection de l'enfance présentes sur le territoire ivoirien pour renforcer sa base de données. Le résultat de cet exercice sera transmis au HCR et constituera un répertoire des centres d'accueil gouvernementaux destinés aux enfants en Côte d'Ivoire.



PREVENTION

29
JANVIER

Une téléconférence réunissant le HCR Côte d'Ivoire et les sièges respectifs du HCR et de la *Banque Mondiale* a eu lieu au sujet du nouveau projet de l'institution financière intitulé « ID4D ». L'objet de ce programme vise à étendre l'identification biométrique à l'ensemble des populations de la sous-région, faisant de l'enregistrement à l'état civil, le vecteur d'un développement solide, inclusif et responsable.

Une *visite sur le terrain* a été organisée par le partenaire juridique du HCR, l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), dans le village d'Akradio à Dabou. L'unité de Protection y a participé dans le but d'observer la mise en œuvre de leurs activités de sensibilisation et d'identification des personnes apatrides ou à risque d'apatridie. Environ 1000 personnes non enregistrées à l'état civil ont été identifiées lors de cette visite. Le HCR mènera des efforts pour appuyer l'obtention de documents de base pour ces personnes à risque d'apatridie.

07
FEVRIER

07
FEVRIER

L'unité de Protection a organisé une *formation sur l'apatridie* à l'endroit de 20 journalistes issus de divers organes de presse pendant 2 jours (7 et 8 février). Ces journalistes, qui sont basés à Abidjan, intégreront le Réseau des Professionnels des Médias de lutte contre l'Apatridie, créé en octobre 2017. Des sessions ultérieures seront organisées pour les journalistes travaillant dans plusieurs localités de l'intérieur du pays.

L'unité Apatridie a procédé à la *visite des orphelinats* Foyer Akwaba et Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) dans le cadre du projet relatif à l'identification des enfants trouvés. Bien que cette activité ait permis d'identifier des enfants trouvés apatrides, beaucoup d'autres enfants à risque d'apatridie (enfants non documentés de parents ayant un parcours migratoire également non documentés) ont été repérés, et leurs cas référés à l'AFJCI. Les équipes de cette dernière, procéderont à l'inventaire de ces cas pour constituer des dossiers en vue de l'obtention de jugements supplétifs pour les enfants et leurs parents.

26
FEVRIER

01
MARS

Deux autres centres de protection de l'enfance, le Foyer Don Bosco et le Foyer Marie-Dominique à Koumassi, ont été visités au même titre que l'avait été le Foyer Akwaba et le centre DDE-CI. D'autres enfants ont alors été identifiés, et leurs cas ont aussi été référés au partenaire juridique pour une prise en charge.

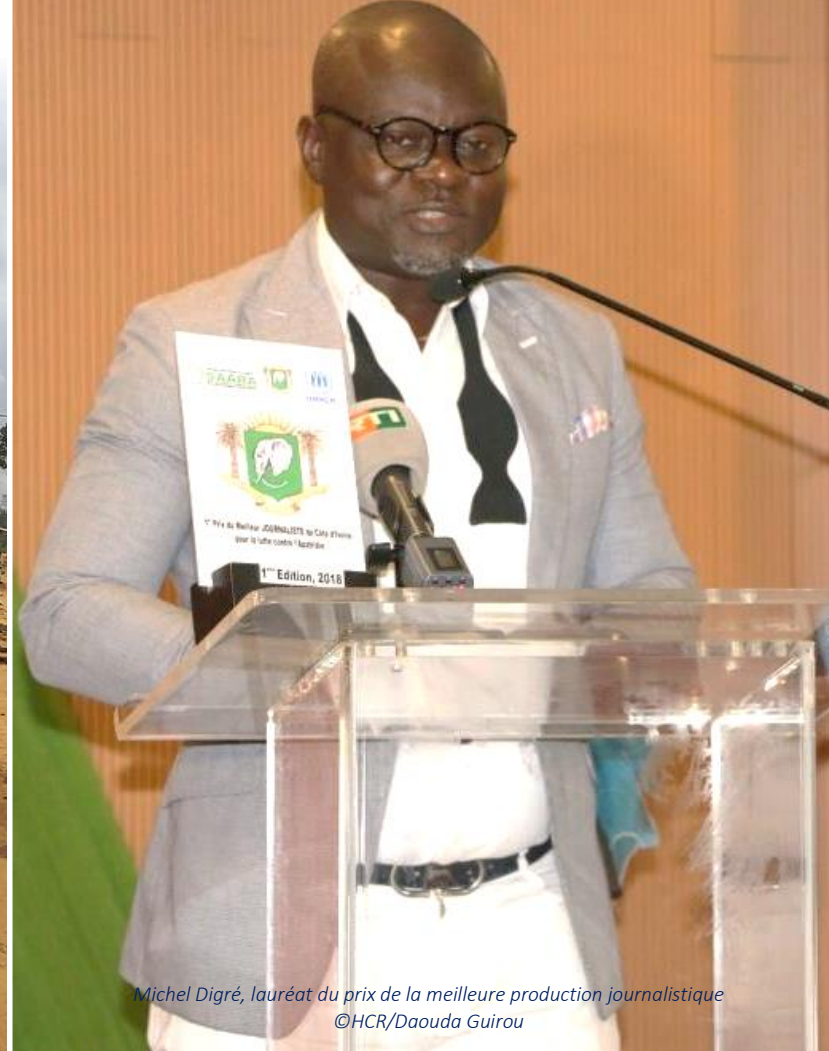
L'équipe Apatridie a assisté à la rencontre mensuelle réunissant le *groupe de travail Partenaires Techniques et Financiers (PTF)* sur les questions liées à l'état civil dans les bureaux de l'UE. Cette activité s'inscrit dans la logique du travail mené dans le cadre du « pilier prévention » de la stratégie de lutte contre l'apatridie du HCR.

07
MARS



3

Visite au village d'Akradio
©UNHCR/Layse Farias



Michel Digré, lauréat du prix de la meilleure production journalistique
©HCR/Daouda Guirou



REDUCTION

05
FEVRIER

Une *audience avec le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme* s'est tenue dans les locaux du Ministère dans le sillage des activités de plaidoyer du HCR. Au cours des discussions, le Représentant du HCR Côte d'Ivoire accompagné de son équipe de Protection, a porté à l'attention du Ministre la question de l'adoption du *Plan d'Action National*, la mise en conformité du Code de la Nationalité avec les conventions internationales pour résoudre la situation des enfants trouvés nés de parents inconnus, ainsi que la nomination officielle du Point Focal Apatridie du gouvernement.

Deux *demandes de nationalités* pour des enfants trouvés identifiés au cours des visites dans les centres de protection de l'enfance, ont été faites au Ministère de la Justice. Le suivi de ces dossiers est une priorité pour le HCR, dans la mesure où une issue favorable créerait un précédent pouvant faciliter l'obtention de la nationalité pour de futurs cas.

MARS



PROTECTION

29
JANVIER

Une série d'entretiens en vue du *recrutement des Assistants de Protection Terrain* sous contrats « Volontaire des Nations Unies » (VNU) a eu lieu à Abidjan et Guiglo. Au total, le HCR Côte d'Ivoire a engagé le processus de recrutement de 30 Assistants de Protection Terrain Apatridie, 4 Gestionnaires de Base de Données, 4 Assistants Chargés des Solutions Durables, et 2 Assistants d'Appui aux Opérations. Ce nouveau personnel sera affecté sur l'ensemble du territoire, et sera engagé dans la protection de personnes apatrides et à risque d'apatridie d'une part, mais également dans l'identification des nouveaux cas, ainsi que dans le référencement de ces cas aux structures juridiques partenaires d'autre part. Cette stratégie a pour but de rapprocher les détenteurs de droits des autorités partenaires dans l'optique d'assurer davantage d'intervention, ainsi qu'un ciblage toujours plus précis des activités.

L'unité de Protection, avec l'appui de diverses sections du bureau a mené une *mission d'évaluation en Équipe Multi-Fonctionnelle* visant à faire l'état des lieux de plusieurs localités du pays entre le 15 et le 21 février. La mission avait pour objectif l'identification et le repérage de nouveaux lieux d'affectation du personnel national affilié sous contrat VNU.

15
FEVRIER





COMMUNICATION

01
FEVRIER

La *rencontre de coordination mensuelle* qui réunit les sections Programme et Protection du HCR Côte d'Ivoire ainsi que leurs partenaires s'est déroulée en salle de conférence à Abidjan. Les équipes de Guiglo, ainsi que les représentants des partenaires sur le terrain étaient également présents.

Le Représentant du HCR a reçu une *délégation de l'ambassade suisse* en mission d'observation en Côte d'Ivoire. Il s'est agi de présenter le travail de protection du bureau, et les échanges ont principalement porté sur les activités en cours et à venir pour l'année 2018.

02
FEVRIER

Cette journée fut dédiée aux échanges avec les partenaires dans le cadre de la *première grande réunion de coordination apatridie*. Cette rencontre a permis de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués dans la lutte contre l'apatridie aux côtés du HCR : des partenaires de mise en œuvre aux réseaux (Parlementaires, Journalistes, ONG) nouvellement créés. Cette réunion se tiendra désormais de façon bimensuelle, et permettra à ses participants d'échanger au sujet des défis rencontrés sur le terrain dans la mise en œuvre de leurs activités respectives.

16
FEVRIER

Tenue de la cérémonie de remise du Prix de la Meilleure Production Journalistique à l'occasion du troisième anniversaire de la Déclaration d'Abidjan. En novembre 2017, le HCR en collaboration avec la DAARA, a lancé un *prix annuel* récompensant le travail des journalistes sur le sujet de l'apatridie en Côte d'Ivoire. Ce prix a pour but d'encourager la communication et la recherche sur cette thématique peu traitée dans la sphère médiatique.

25
FEVRIER

26
FEVRIER

Une rencontre a eu lieu entre le Représentant du HCR et une *délégation de l'ambassade tchèque* en visite en Côte d'Ivoire. La République Tchèque a accordé 2 millions d'euros au HCR pour lutter contre l'apatridie et assurer un retour viable des rapatriés en Côte d'Ivoire.

Le HCR a collaboré avec l'Organisation pour la Réduction de l'Apatridie (ORA), une ONG locale, dans le cadre d'un *cours sur l'apatridie et la nationalité à l'Université de Cocody*. Le HCR, aux côtés du Ministère de la Justice, également représenté à cet événement, a présenté 3 modules sur l'apatridie et son mandat.

02
MARS

19
MARS

L'équipe du HCR a participé à un *cocktail*, organisé en l'honneur de Madame l'Ambassadeur de la République Tchèque qui réside au Ghana, à l'occasion de la visite qu'elle a effectuée en Côte d'Ivoire. Le HCR a saisi cette occasion pour communiquer auprès de différents acteurs et porter à l'attention des donateurs l'importance des enjeux liés aux activités prévues pour l'année 2018.

Des séances de travail relatives à la *planification des activités de l'opération* (COP) pour 2019 ont eu lieu les 22 et 23 mars avec la participation de l'ensemble des partenaires du HCR à Bassam. Une phase préparatoire interne au HCR s'était déroulée au préalable les 14, 15, et 16 mars.

22
MARS

Les enfants trouvés en Côte d'Ivoire

Pour éradiquer l'apatridie d'ici 2024, la stratégie nationale repose sur 5 axes majeurs : l'identification, la prévention, la réduction, la protection, et la communication. Parmi ces piliers, celui de l'identification représente le point de départ qui va permettre de localiser les personnes apatrides et d'apporter une réponse adéquate à leur situation.

Qui doit-on identifier? Les migrants historiques et les enfants trouvés nés de parents inconnus sont les principales cibles du HCR.

En effet, les enfants trouvés constituent un profil important dans la lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire. La plupart de ces enfants vivent dans des orphelinats, pouponnières, foyers, et centres d'accueil publics ou privés répartis sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, en ce qui les concerne, le Code de la Nationalité ivoirienne ne prévoit pas de mode d'acquisition de la nationalité en dehors de celle découlant de la procédure d'adoption légale entreprise par un citoyen ivoirien. Pourtant, certains de ces enfants grandissent sans jamais faire l'objet d'une adoption légale, et restent apatrides toute leur vie.

Toutefois, l'ordre juridique international prévoit, au travers de l'article 1^{er} de la *Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie* que: « Tout Etat contractant accorde sa nationalité à l'individu né sur son territoire et qui autrement serait apatride ». De plus, l'article 2 de cette convention affirme que: « L'enfant trouvé sur le territoire d'un Etat contractant est, jusqu'à preuve du contraire, réputé né sur ce territoire de parents possédant la nationalité de cet Etat ». La Côte d'Ivoire a ratifié ce texte en 2013.

Enfin, la Convention relative aux droits de l'Enfant en ses articles 7 et 8 fait obligation aux Etats d'accorder une nationalité et une identité aux enfants, en particulier si « faute de

cela, l'enfant se retrouverait apatride ». L'Etat de Côte d'Ivoire a également ratifié en 1991 ce texte destiné à protéger les enfants.

Le processus d'identification des enfants trouvés sur le sol ivoirien et l'établissement d'un document qui les lie juridiquement à la Côte d'Ivoire reviendrait à résoudre leur situation d'apatridie conformément aux prescriptions de la Convention de 1961. De ce qui précède, le HCR a un double objectif: identifier les enfants trouvés et plaider pour que l'Etat leur accorde la nationalité. Dans cette optique, une fiche d'identification à l'échelle nationale est en cours d'élaboration au niveau de l'équipe de monitoring du HCR. Celle-ci permettra aux Assistants de Protection Terrain d'évaluer l'ampleur des cas auxquels ils font face et de les référer de manière efficace aux partenaires juridiques du HCR.

Jusqu'à présent, une trentaine d'enfants trouvés ont déjà été répertoriés par le HCR et ses partenaires lors des visites effectuées sur le terrain.

L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) accompagne le HCR dans la recherche de solutions pour palier le problème de documentation des enfants trouvés. La prochaine étape est d'introduire des demandes de nationalité pour ces enfants. Deux cas soumis au Ministère de la Justice sont en cours d'examen. Bien que les chiffres mentionnés semblent peu signifiants, il suffirait d'une décision favorable pour créer un précédent juridique qui faciliterait alors les requêtes similaires dans le futur. Le HCR poursuivra ses plaidoyers en faveur du droit à une nationalité pour les enfants, tandis que l'identification et l'assistance juridique resteront des activités essentielles pour garantir la protection de leurs droits.

Pelagie Coulibaly
Assistante de Protection Terrain
UNHCR Côte d'Ivoire

EVENEMENTS A VENIR

AVRIL

Deuxième édition du *Festival International de Slam d'Abidjan* (BABI SLAM) se tiendra du 5 au 7 avril 2018. Cet événement, organisé par le collectif ivoirien *Au Nom Du Slam*, porte cette année sur le thème de l'immigration irrégulière avec pour slogan « JE REUSSIRAI CHEZ MOI ». Les trois jours d'activités verront la participation d'une trentaine de slammeurs venus d'Afrique et d'Europe. Naturellement, l'appui de l'UNHCR a été sollicité pour l'occasion afin de sensibiliser le public sur la question de l'apatridie.

La 11^e édition du *Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo* (FEMUA) se tiendra du 17 au 22 avril 2018 à Abidjan et Korhogo. Vaste plateforme d'échanges, le FEMUA réunira à sa tribune des spécialistes, des institutions, des organisations et des acteurs du secteur privé autour de moments de partage et de débats avec les populations sur les questions d'immigration clandestine. Le HCR a été invité à collaborer en tant que partenaire technique et financier privilégié du FEMUA.

AVRIL

MAI

Le HCR va entreprendre un *sondage de ménages* dans le but d'identifier et de cartographier le phénomène de l'apatridie en Côte d'Ivoire. Un atelier en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et différents acteurs impliqués sur ces questions, se tiendra afin de déterminer la méthodologie à adopter ainsi que les aspects techniques relatifs à cet exercice.

CONTACT

M. Sébastien Apatita
Administrateur Principal de Protection, apatitas@unhcr.org
Téléphone mobile : + 225 85 63 84 20

Mme Layse Farias
Administratrice Associée de Protection, farias@unhcr.org
Téléphone mobile : + 225 74 80 77 46

M. Francis Djaha
Administrateur National de Protection, djaha@unhcr.org
Téléphone mobile : + 225 04 46 28 11